



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 7 février 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Économie et à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Les produits de contrefaçon coûtent chaque année seize milliards d'euro et près de 200.000 emplois aux secteurs européens de l'habillement, des cosmétiques et du jouet, chiffre l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (Euipo).

Basée sur des données de 2018 à 2021, l'étude Euipo estime que le secteur de l'habillement est le plus touché, avec un manque à gagner de douze milliards d'euros chaque année. Les pertes du secteur des cosmétiques sont évaluées à trois milliards d'euros et celles du jouet à un milliard. Selon l'Office, le Luxembourg serait le troisième pays le plus touché en proportion.

- J'aimerais dès lors savoir de Messieurs les Ministres s'ils disposent d'informations sur l'étendue du phénomène de la contrefaçon dans notre pays ?
- Dans quels domaines ce phénomène est-il le plus répandu au Luxembourg ?
- Étant donné que les consommateurs ne sont pas assez conscients des effets négatifs tant économiques que concernant la santé, le Gouvernement entend-il faire des efforts en matière d'information des consommateurs, surtout concernant les transactions sur Internet ?
- Quelle est l'étendue de saisies de produits contrefaits et quelle est la nature des produits saisis ?
- Dans combien de cas des poursuites ont été engagées et quelles ont été les sanctions ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député